

Procès-verbal de la SEANCE du 07 juin 2021

L'An deux mil vingt-et-un, le sept juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Moirax, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Henri TANDONNET, Maire de Moirax

Date de la convocation : 02 juin 2021

Présents (15) : Monsieur Henri TANDONNET, Maire
Madame Catherine TENCHENI, 1^{er} adjoint
Monsieur Daniel MURIEL, 2^{ième} adjoint
Madame Frédérique DURAND, 3^{ième} adjoint
Messieurs Philippe GALAN, 4^{ième} Adjoint,
Mesdames Patricia MONTEIL, Bernadette BOUYSSONNIE, Nathalie EVEILLARD, Eveline GARCIA,
Messieurs David GREGOIRE, Pascal MAHIEU, Anthony SAGET, Emmanuel MAUPAS, Daniel BARBIERO et Stéphane CHEZAL

Secrétaire de séance : Madame Catherine TENCHENI

ORDRE DU JOUR :

1. / **Décisions du Maire du 1^{er} trimestre 2021**
 2. / **Finances locales – Prêt-relais**
 3. / **Finances locales – DM n°1**
 4. / **Projet piste cyclable – Acquisition terrain de Françoise ROUDIL**
 5. / **Projet de jardin partagé – Approbation règlement d'utilisation**
 6. / **Convention d'occupation précaire :**
 - a. **Annulation convention avec Aymé CHEVALEY**
 - b. **Approbation convention avec Laurette GRAZIANI**
 - c. **Approbation convention avec Pascal LAMARQUE**
 7. / **Intercommunalité – Désignation délégués à la commission d'urbanisme de l'Agglomération**
 8. / **Intercommunalité – Discussion sur la modification des statuts de l'Agglomération d'Agen**
 9. / **Organisation des prochaines élections**
- **Questions diverses**

Procès-verbal de la SEANCE du 07 juin 2021

1. / Décisions du Maire du 1^{er} trimestre 2021

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises au cours du trimestre écoulé (janvier / février / mars 2021) dans le cadre de la délégation d'attributions de compétence – article L2122-23 du CGCT – donnée par le CM le 17 juin 2020 :

1	Signature le 30.03.2021 de l'avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement du bourg avec la société ARTPEGE (lot n°1 – maçonnerie) pour 3 330 euros HT en sus (rappel du marché : 78 636.20 € HT, soit 94 363.44 € TTC)
2	Demande le 29.01.2021 d'attribution d'une subvention à la CAF pour l'organisation de trois chantiers jeunes durant l'année 2021

2. / Finances locales – Prêt-relais

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de réaliser, comme convenu lors de l'élaboration du budget primitif, un prêt-relais pour préfinancer les travaux d'aménagement du bourg, dans l'attente du versement des subventions qui ont été attribuées à la commune au titre de cette opération.

Il rappelle que le montant sollicité (420 504 euros) correspond au montant des subventions à ce jour notifiées à la commune.

Monsieur le Maire donne lecture de l'offre de prêt sollicité auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes et rappelle que le recours à l'emprunt n'est pas soumis aux règles du code de la commande public.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance en tous ses termes des propositions établies par la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de contracter auprès de cet établissement bancaire un emprunt-relais d'un montant de 420 504 Euros, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du prêt-relais : 420 504.00 €
- Durée : 2 ans
- Frais de dossier : Néant
- Commission d'engagement : 550 €
- Taux fixe : 0.16 %
- Périodicité : Trimestrielle
- Echéance indicative : 168.20 €

Procès-verbal de la SEANCE du 07 juin 2021

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt-relais avec la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes, à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

3. / Finances locales – DM n°1

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de voter une décision modificative au BP 2021 pour :

- Intégrer le prêt-relais contracté pour préfinancer les travaux d'aménagement du bourg de Moirax dans l'attente du versement des subventions attribuées à ce jour, soit 420 504 €
- Prévoir les frais relatifs à ce prêt-relais (intérêts et services bancaires)

Il propose donc d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Article	Somme	Chapitre	Article	Somme
<i>Emprunt</i>				16	1641	420 504
<i>Intérêts</i>	66	66111	337			
<i>Services bancaires</i>	11	627	550			
<i>Dépenses imprévues</i>		022	-887			
TOTAL			0			420 504

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'effectuer les virements de crédits ci-dessus.

4. / Projet de piste cyclable – Acquisition terrain Françoise ROUDIL

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement du projet d'itinéraire cyclable entre le bourg de Moirax et la commune du Passage.

Il explique que l'étude de faisabilité est à présent quasiment achevée.

Afin d'en suivre les préconisations, l'acquisition d'une bande de 812 m² sur une parcelle de terrain appartenant à Madame Françoise ROUDIL située à l'entrée nord du bourg (en face du cimetière) doit être faite pour créer l'assiette de la piste, conformément à la séquence n°2 de l'étude.

Procès-verbal de la SEANCE du 07 juin 2021

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que Madame Françoise ROUDIL propose de céder cette bande (qui portera au cadastre les références suivantes : section E n°1855 selon le plan de division et de bornage du géomètre) moyennant la somme de 2 000 €.

Il demande à présent au Conseil Municipal de se prononcer sur cet achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De faire l'acquisition auprès de Madame Françoise ROUDIL d'une bande de terrain de 812 m² (bande qui portera les références cadastrales suivantes : E n°1855) à détacher sur la parcelle cadastrée section E n° 1 pour pouvoir créer l'assiette de la piste cyclable, conformément à l'étude de faisabilité de mai 2021 (séquence n°2)
- D'accepter le prix de 2 000 euros pour réaliser cette acquisition (prévu au BP 2021)
- De la prise en charge par la commune des frais de notaire et de géomètre
- De mandater Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente correspondant

5./ Projet de jardin partagé – Approbation d'un règlement d'utilisation

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de mettre à la disposition des habitants de la commune un carré de jardin dans le parc du Rempart, pour y cultiver son propre potager.

Il explique que les jardins partagés sont des jardins créés et animés collectivement, des lieux d'échanges, d'entre-aide et de partage.

La récolte n'est bien sûr pas envisagée à des fins commerciales mais uniquement pour une consommation familiale.

Il poursuit son exposé en précisant qu'un règlement doit néanmoins organiser la gestion de ces espaces.

Monsieur le Maire en donne lecture en tous ses termes.

Il relève que la question sensible est de savoir s'il convient d'instaurer une participation financière, même symbolique, ou s'il convient, au contraire, de proposer une mise à disposition à titre gratuit.

A la majorité (8 voix pour la gratuité : Daniel MURIEL, Henri TANDONNET, Daniel BARBIERO, Patricia MONTEIL, Pascal MAHIEU, Emmanuel MAUPAS, Eveline GARCIA et Bernadette BOUYSSONNIE, 6 voix pour une participation financière : Catherine TENCHENI, David GREGOIRE, Frédérique DURAND, Stéphane CHEZAL, Nathalie EVEILLARD, Anthony SAGET et une abstention : Philippe GALAN), la gratuité est instaurée.

S'agissant du règlement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver le règlement en tous ses termes

Procès-verbal de la SEANCE du 07 juin 2021

6./ Convention d'occupation précaire :

A – Annulation de la convention avec Aimé CHEVALLEY :

Monsieur le Maire fait état à l'Assemblée de l'abandon du projet d'activité agricole de Monsieur Chevalley.

Il propose en conséquence d'annuler la convention d'occupation précaire qui lui a été consentie par délibération en date du 08 mars 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'annulation de la convention d'occupation précaire consentie à Aimé CHEVALLEY par délibération en date du 08 mars 2021

B – Approbation d'une convention d'occupation précaire avec Madame Laurette GRAZIANI

Suite à l'abandon du projet d'activité agricole par Monsieur Aimé CHEVALLEY, Monsieur le Maire propose de mettre à disposition de Madame Laurette GRAZIANI, domiciliée 2 400 voie de César à Moirax, les parcelles suivantes :

- Section B n°102 pour une contenance de 3 890 m²
- Section B n°103 pour une contenance de 5 980 m²

Soit un total de 9 870 m²

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que ces terres soient de nouveau mises à disposition au moyen d'une convention d'occupation précaire, conformément aux dispositions des articles L.411-2-4 3° du code rural.

Le recours à ce bail précaire offre à la commune l'avantage de pouvoir récupérer la jouissance des parcelles en observant simplement un délai très court. (6 mois en l'espèce après avoir donné congé)

Monsieur le Maire demande à présent à l'assemblée de se prononcer sur l'approbation de ce bail précaire avec Madame Laurette GRAZIANI qui est consenti moyennant une redevance de 50 euros par an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- La mise à disposition précaire des parcelles énumérées ci-dessus au profit de Madame Laurette GRAZIANI
- De fixer à 50 euros le montant de la redevance annuelle
- D'approuver en tous ses termes le projet de convention d'occupation précaire ci-joint
- De donner mandat à Monsieur le Maire pour le signer

Procès-verbal de la SEANCE du 07 juin 2021

C – Approbation d’une convention d’occupation précaire avec Monsieur Pascal LAMARQUE

Monsieur le Maire propose à l’Assemblée, suite à l’abandon du projet d’activité agricole par Monsieur Aimé CHEVALLEY, de mettre à disposition de Monsieur Pascal LAMARQUE, cultivateur à Moirax, les parcelles suivantes :

- Section B n°146 pour une contenance de 6 665 m²
- Section B n°147 pour une contenance de 1 280 m²
- Section B n°746 (en face de la ZA) pour une contenance de 5 996 m²
- Section B n°1097 pour une contenance de 22 081 m²
- Section E n° 1165 pour une contenance de 4 150 m²

Soit un total de 40 172 m²

Monsieur le Maire précise à l’Assemblée que ces terres soient de nouveau mises à disposition au moyen d’une convention d’occupation précaire, conformément aux dispositions des articles L.411-2-4 3° du code rural.

Le recours à ce bail précaire offre à la commune l’avantage de pouvoir récupérer la jouissance des parcelles en observant simplement un délai très court. (6 mois en l’espèce après avoir donné congé)

Monsieur le Maire demande à présent à l’assemblée de se prononcer sur l’approbation de ce bail précaire avec Madame Laurette GRAZIANI qui est consenti moyennant une redevance de 200 euros par an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l’unanimité :

- La mise à disposition précaire des parcelles énumérées ci-dessus au profit de Monsieur Pascal LAMARQUE
- De fixer à 200 euros le montant de la redevance annuelle
- D’approuver en tous ses termes le projet de convention d’occupation précaire ci-joint
- De donner mandat à Monsieur le Maire pour le signer

7. / Intercommunalité – Désignation des délégués à la commission d’urbanisme de l’Agglomération

En raison de la démission récente (février 2021) de Sandrine DESGRANGES, conseillère municipale, Monsieur le Maire rappelle qu’il convient de désigner un nouveau délégué titulaire à la commission urbanisme, le suppléant restant Emmanuel MAUPAS.

Monsieur le Maire propose de désigner Nathalie EVEILLARD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l’unanimité Madame Nathalie EVEILLARD délégué titulaire à la commission urbanisme de l’Agglomération d’Agen.

Procès-verbal de la SEANCE du 07 juin 2021

8./ Intercommunalité – Discussion sur la modification des statuts de l'Agglomération d'Agen

Monsieur le Maire expose qu'en début de mandat, une réforme des statuts de l'Agglomération d'Agen a été envisagée pour réactualiser certains points de règlement devenus obsolètes, harmoniser les compétences et remettre plus d'équité entre les communes.

L'idée force qui préside également à cette réforme statutaire est de laisser à l'Agglomération toutes les compétences dites structurantes et celles que les communes ne peuvent exercer isolément.

Monsieur le Maire précise l'Assemblée que cette réforme est à présent pratiquement achevée.

Il rappelle que le projet des statuts modifiés, les documents de synthèse et les délibérations d'intérêt communautaire ont été adressés par l'Agglomération d'Agen (service de Madame Céline BERHAULT) à chaque membre.

Il laisse ensuite la parole à chaque élu pour s'exprimer sur ce projet.

Enfin, il rappelle que le 17 juin prochain, chaque Maire donnera ensuite son avis en bureau d'agglomération.

9./ Organisation des prochaines élections

En vue du prochain double scrutin des 20 et 27 juin 2021 (Elections départementales et élections régionales), Monsieur le Maire fait le point sur l'organisation du bureau de vote.

Il fait notamment état de l'autorisation exceptionnelle donnée par Monsieur le préfet de Lot-et-Garonne pour organiser les élections à la salle des associations, en lieu et place de la salle du conseil, afin de tenir compte du contexte sanitaire.

La séance est levée à 23 h 07.